



Paris, le 31 mars 2015

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale de la DGRH
Ministère de l'Éducation Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
72 rue Regnault
75013 Paris

Madame la Directrice,

Dans le cadre de l'alerte sociale, une négociation préalable a été engagée le 27 mars dernier, après notification du 16 mars, conformément aux dispositions de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008. Pour autant, cette négociation n'a pas permis d'aboutir sur les revendications que nous portons.

Nous déposons par la présente un préavis de grève couvrant l'ensemble du territoire pour la période du 07 au 24 avril 2015. Les motifs du préavis de grève sont les suivants pour les enseignants des écoles.

Des mesures pour la réussite des élèves

- Créer le nombre de postes nécessaires pour la transformation de l'école (baisse des effectifs, RASED, remplaçants, Plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans ...)
- Mettre en place un plan ambitieux de formation continue.
- Par ailleurs, pour le SNUipp-FSU, le dossier de l'Éducation prioritaire n'est pas clos. Les écoles actuellement en éducation prioritaire notamment celles dites « isolées », c'est-à-dire non rattachées à un collège REP ou REP+, ainsi que celles répondant aux critères, doivent bénéficier d'un classement en REP ou REP+.
- Enfin, nous demandons l'abrogation de la Loi du 20 août 2008 qui limite l'exercice du droit de grève des enseignants des écoles publiques.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien SIHR